



Résidence
du **P**arc
Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes
87800 NEXON

Tél. : 05-55-58-31-22

Fax : 05-55-58-30-42

Courriel : administration@ehpad-nexon.fr

PROTOCOLE

VISITES EXTERIEURES

DANS LE CADRE DE

L'EPIDEMIE DE COVID-19

Direction / service :
Direction

Numéro du document :
PRTHES23
VERSION 0 – 23/04/20
VERSION 1 – 04/06/20
VERSION 2 – 20/10/20
VERSION 3 – 25/11/20
VERSION 4 – 17/12/20
VERSION 5 – 15/01/21
VERSION 6 – 04/02/21
VERSION 7 – 19/05/21

Page : 1/4

Destinataires :

Résidents, familles et proches de résidents,
Agents des services animation, soin et administration.

Objet

Organisation des visites des familles et proches des résidents.

Personnes concernées :




Résidents, familles et proches de résidents,
Agents des services animation, soin et administration.

Domaine d'application :

Maintien du lien social entre les résidents et leurs familles et ou proches dans une période d'épidémie de COVID-19.

Références / cadre réglementaire :

- Plan de lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans les établissements médico-sociaux hébergeant des personnes à risque de forme grave de COVID-19 du 1^{er} octobre 2020,
- Ministère des solidarités et de la santé du 12/05/2021 : Nouvelle étape vers un retour à la vie normale dans les EHPAD.

<p><u>Validation du responsable qualité :</u></p> <p>Mme SANCHEZ LAUMONERIE</p> 	<p><u>Validation du responsable de l'application du document :</u></p> <p>Dr SAULE FRANCO</p> 	<p><u>Approbation du chef d'établissement :</u></p> <p>M, MENU</p> 
---	---	--



Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes

87800 NEXON

Tél. : 05-55-58-31-22

Fax : 05-55-58-30-42

Courriel : administration@ehpad-nexon.fr

PROTOCOLE

VISITES EXTERIEURES

DANS LE CADRE DE

L'EPIDEMIE DE COVID-19

Direction / service :
Direction

Numéro du document :
PRTHES23

VERSION 0 – 23/04/20

VERSION 1 – 04/06/20

VERSION 2 – 20/10/20

VERSION 3 – 25/11/20

VERSION 4 – 17/12/20

VERSION 5 – 15/01/21

VERSION 6 – 04/02/21

VERSION 7 – 19/05/21

Page : 2/4

Ce protocole vise à poursuivre et amplifier le retour progressif à la normale qui doit néanmoins s'accompagner d'une vigilance renforcée de l'apparition de symptômes évocateurs du virus, notamment chez les personnes non encore protégées par la vaccination. Il est rappelé l'importance de maintenir les gestes barrières.

Rappels :

- Il convient, compte tenu de la couverture vaccinale des résidents d'organiser le retour progressif à une vie sociale normale, en concertation avec les conseils de vie sociale.
 - Nous veillons au plein respect des droits et libertés des personnes accompagnées, au travers notamment de la recherche constante de leur consentement éclairé.
- A cet égard, comme pour le reste de la population générale, les résidents bénéficient de la possibilité de voir leurs proches et du respect de leur liberté d'aller et venir.

Etapes supplémentaires vers un retour à la vie normale :

- Toutes les activités sont ouvertes avec une organisation, dans la mesure du possible, par petits groupes toujours composés des mêmes personnes.
- Les assouplissements sont remis en cause à compter de **trois cas de covid**, personnels et résidents, au lieu d'un seul.

Cette suspension est réinterrogée à l'issue des résultats des phases de dépistage.

- Adaptation de la doctrine de dépistage pour ce qui concerne les résidents et les professionnels vaccinés.
- D'autre part, les **tests RT-PCR** pour les personnes **ne présentant pas un schéma vaccinal complet après une visite en chambre ou une sortie en famille** ne sont plus systématiques mais simplement "**proposés aux résidents à J+4 et J+7**".



Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes

87800 NEXON

Tél. : 05-55-58-31-22

Fax : 05-55-58-30-42

Courriel : administration@ehpad-nexon.fr

PROTOCOLE

VISITES EXTERIEURES

DANS LE CADRE DE

L'EPIDEMIE DE COVID-19

Direction / service :
Direction

Numéro du document :

PRTHES23

VERSION 0 – 23/04/20

VERSION 1 – 04/06/20

VERSION 2 – 20/10/20

VERSION 3 – 25/11/20

VERSION 4 – 17/12/20

VERSION 5 – 15/01/21

VERSION 6 – 04/02/21

VERSION 7 – 19/05/21

Page : 3/4

	Résident protégé par une vaccination complète ou immunisé par une infection récente	Résident non protégé par une vaccination complète
Visites en espace dédié	Possibles pour les résidents qui ne sont ni cas confirmé, ni cas contact à risque, dans le respect des gestes barrières et sur rendez-vous Préconisé pour la célébration d'événements festifs (type goûter anniversaire)	
Visites en chambre	Possibles pour les résidents qui ne sont ni cas confirmé, ni cas contact à risque, dans le respect des gestes barrières et sur rendez-vous	
	Pas de test ou d'isolement après la visite	Un test sera systématiquement proposé au résident à J+4 et J+7 après la visite mais aucun isolement ne sera pratiqué (surveillance renforcée sur l'apparition de symptômes)
Activités collectives	Autorisées pour l'ensemble des résidents, quel que soit leur statut vaccinal	
Promenades aux alentours et dans les espaces extérieurs de l'EHPAD	Possibles dans le respect des gestes barrière	
Sorties en famille	Pas de test RT-PCR au moment du retour sauf en cas de contact à risque avéré - Pas d'isolement (surveillance renforcée sur l'apparition de symptômes)	Un test sera systématiquement proposé au résident à J+4 et J+7 après la sortie en famille - limitation des contacts avec les autres résidents durant 7 jours (pas d'activités ou de repas collectifs mais proposition d'activités individuelles)
		Les visites en espace dédié seront autorisées durant ces 7 jours de limitation des interactions collectives
Entrée à l'EHPAD et retour d'hospitalisation (passage aux urgences ou hospitalisation complète)	Limitation des contacts avec les autres résidents durant les 7 jours suivant l'entrée en établissement ou l'hospitalisation (pas d'activités ou de repas collectifs mais proposition d'activités individuelles)	Limitation des contacts avec les autres résidents durant les 7 jours suivant l'entrée en établissement ou l'hospitalisation (pas d'activités ou de repas collectifs mais proposition d'activités individuelles)
	Les visites en espace dédié seront autorisées durant ces 7 jours de limitation des interactions collectives	Les visites en espace dédié seront autorisées durant ces 7 jours de limitation des interactions collectives

* La direction de l'établissement, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de la Résidence, se réserve la possibilité d'étudier des demandes spécifiques au cas par cas si elles étaient fondées

L'organisation des visites en chambre se déroule comme suit :



Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes

87800 NEXON

Tél. : 05-55-58-31-22

Fax : 05-55-58-30-42

Courriel : administration@ehpad-nexon.fr

PROTOCOLE

VISITES EXTERIEURES

DANS LE CADRE DE

L'EPIDEMIE DE COVID-19

Direction / service :
Direction

Numéro du document :
PRTHES23

VERSION 0 – 23/04/20

VERSION 1 – 04/06/20

VERSION 2 – 20/10/20

VERSION 3 – 25/11/20

VERSION 4 – 17/12/20

VERSION 5 – 15/01/21

VERSION 6 – 04/02/21

VERSION 7 – 19/05/21

Page : 4/4

*** Quand ?**

Les visites sur RDV se déroulent :

- . tous les après-midi, du lundi au dimanche,
- . selon 6 créneaux horaires : 14h00, 14h30, 15h, 15h30, 16h et 16h30,
- . pour une durée d'1h maximum.

*** Comment ?**

Le résident respecte strictement les gestes barrières, notamment le lavage des mains, le port du masque à usage médical et en fonction de ses pathologies, la distanciation physique.

Le visiteur se fait connaître en sonnant à l'entrée principale de l'établissement. Un agent en charge des visites sur RDV le prend en charge.

A chaque visite, le visiteur renseigne et signe le registre des visites (Nom, prénom, résident visité, numéro de téléphone et portable) : cette signature vaut acceptation du protocole.

Deux personnes (familles ou proches) sont autorisées par visite, dont les noms et coordonnées ont été communiqués lors de la prise de RDV. **Les visites des mineurs de plus de 6 ans sont à nouveau autorisées.**

Si le résident ou son visiteur le souhaitent, la visite peut se faire en présence d'un professionnel de l'établissement.

Pendant la visite, il est important de respecter les consignes suivantes :

- n'avoir aucun contact physique avec le résident,
- n'échanger aucun objet, ni aucune denrée,
- **de respecter strictement les gestes barrières.**